



Projets alimentaires territoriaux : 3 nouveaux lauréats en Nouvelle-Aquitaine

lundi 18 mars 2024, par [lpe](#)

L'État soutient des projets structurants et collectifs portés par les territoires visant à fédérer les acteurs locaux autour des enjeux de transition agricole et alimentaire. Dans ce cadre, **en Nouvelle-Aquitaine, 34 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) couvrant près de 80% du territoire régional bénéficient actuellement de la reconnaissance officielle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.**

Les lauréats de la 8ème édition de l'appel à projets 2023-2024 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) ont été dévoilés le 29 février 2024 à l'occasion du Salon international de l'Agriculture. À cette occasion, le Gouvernement a confirmé le soutien renforcé de 20 millions d'euros pour les projets alimentaires territoriaux en 2024.

Les projets lauréats s'inscrivent dans les orientations de la future Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) qui sera présentée prochainement et fixera la feuille de route de la politique de l'alimentation à horizon 2030.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) lauréats en Nouvelle-Aquitaine sont portés par le Département de la Charente, le Parc Naturel du Médoc et le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn.

Le **Conseil départemental de la Charente** a la volonté de contribuer à la transition alimentaire de son territoire pour répondre notamment aux enjeux environnementaux, climatiques, économiques et sociaux mais aussi, la santé de l'ensemble des charentais est concernée avec prioritairement la restauration collective, les agriculteurs et les publics fragiles. Le PATD est piloté par le Conseil départemental, en soutien et en concertation avec les collectivités, les acteurs et partenaires œuvrant pour la transition alimentaire et agricole de la Charente, en cohérence avec les PAT déjà engagés sur le territoire. Plusieurs actions vont être mises en place au cours des 36 mois. Les publics ciblés sont principalement les élèves (13200) et agents de cuisine des collèges, les convives et agents de cuisine des établissements médico-sociaux, les bénéficiaires et les encadrants techniques des chantiers d'insertion, les agriculteurs en conventionnel ou biologique, les 4500 bénéficiaires des épiceries sociales et solidaires et plus largement les charentais.

Le **parc naturel régional Médoc**, créé en mai 2019, s'est fixé l'objectif, dans la Charte de PNR (feuille de route à 15 ans) d'inciter au développement d'un système alimentaire local. En 2021, le territoire s'organise et l'équipe du PNR est structurée pour lancer une démarche collective et approfondie. Elle commence par des premières rencontres de l'alimentation et des groupes de travail qui ont permis d'identifier les grandes orientations de la démarche, de structurer des partenariats et de lancer de premières actions.

Après deux ans, en 2023, un bilan des premières années a été réalisé, complété par un diagnostic agricole et alimentaire, qui ont donc permis de mettre à jour la feuille de route, en lien avec d'autres démarches

territoriales dont le Contrat local de santé.

Depuis 2020, le **Pays de Béarn** anime l'émergence d'un PAT. À l'issue s'une concertation mobilisant plus d'une quarantaine de partenaires, une feuille de route a été définie et labellisée PAT de N1 en février 2023 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Le pilotage de ce projet est assuré par un comité constitué d'élus des intercommunalités membres du Pays de Béarn (8 EPCI). Il inclut également le Président du Conseil de développement local, l'élue en charge de la démarche « Manger bio & local 64 » du Conseil départemental 64, et d'un élu du Conseil régional (financier). Un conseil local de l'alimentation, regroupant partenaires techniques et financiers, sera constitué en 2024 pour orienter le comité de pilotage.

Le diagnostic agricole et alimentaire réalisé en 2020, actualisé en 2021. Les cibles de ce projet sont les collectivités publiques, les acteurs du système alimentaire et les habitants du Béarn. Le PAT comprend huit actions opérationnelles. Le Pays de Béarn développe des outils de communication et de promotion spécifiques pour son déploiement.

En savoir plus sur les lauréats : agriculture.gouv.fr

